



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Jeudi 5 juin 2025 à 18h00

Procès-Verbal

Le bureau communautaire de Bourges Plus s'est réuni, sous la présidence de Mme Irène FELIX, présidente, le jeudi 5 juin 2025, à 18h00, dans Salle du Conseil Municipal, Hôtel de ville de Bourges, sur convocation préalable de Mme la présidente, adressée le vendredi 30 mai 2025 et affichée le vendredi 30 mai 2025.

Présents : Irène FELIX (reçoit pouvoir de Yann GALUT), Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gérard SANTOSUOSS, Bernadette GOIN-DEMAI, Bruno FOUCHET (reçoit pouvoir de Fabrice ARCHAMBAULT), Alain MAZÉ, Denis POYET, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT

Excusés : Jean-Marie VOLLOT, Evelyne SEGUIN, Christine CHEZE-DHO

Absents : Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Stéphane GARCIA, Corinne LEFEBVRE, Stéphane HAMELIN

Secrétaire de séance : Marc STOQUERT Membre du Bureau

Président de séance : Irène FELIX Présidente de Bourges Plus

Mme la présidente aborde l'ordre du jour du bureau communautaire à 18 H 00.

- 11 présents -

Approbation du procès-verbal de la séance du bureau communautaire du jeudi 22 mai 2025 :

Mme la présidente soumet aux membres du bureau communautaire le procès-verbal de la séance du bureau communautaire du 22 mai 2025.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération présentée par Mme FELIX :

1. Avenue du Champ de Foire à Mehun-sur-Yèvre - Parcelle AH 88 - Acquisition à M. PETIT

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. D'autoriser l'acquisition, à M. Régis PETIT, au prix de 108 000 euros HT, de la parcelle cadastrée AH 88, sise Avenue du Champ de Foire, à Mehun-sur-Yèvre, d'une superficie totale de 1 581 m² ;
2. D'autoriser la prise en charge des frais d'acte par Bourges Plus, qui s'y oblige ;
3. D'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte de vente, ainsi que tous les accessoires nécessaires ;
4. De solliciter l'exonération de toute perception au profit du Trésor conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Adopté à l'unanimité

Délibération présentée par Mme BAUDOIN :

2. Rénovation de l'éclairage public de la Zone d'Activités du PARADIS à MEHUN-SUR-YEVRE par le Syndicat d'Énergie du Cher (SDE18)

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. De valider le principe du changement de 29 luminaires sur la Zone d'Activités du PARADIS à Mehun-sur-Yèvre.
2. D'accepter le plan de financement prévisionnel des travaux de modernisation de l'éclairage public d'un montant de 26 278,13 € H.T. ainsi que la part de l'Agglomération fixée à 30% de ce montant, soit 7 883,44 €.
3. D'autoriser Mme la Présidente ou son(sa) représentant(e), à signer ce plan de financement prévisionnel et à en suivre l'exécution.

Adopté à l'unanimité

Délibération présentée par M. POYET :

3. Plan Climat Air Energie Territorial - Réalisation d'un bilan à mi-parcours 2021-2023

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. De prendre acte de la réalisation du bilan à mi-parcours 2021-2023 du Plan Climat Air Energie Territorial.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Mme la présidente lève la séance la séance à 18 h 18 .

BOURGES, le 10 JUIN 2025

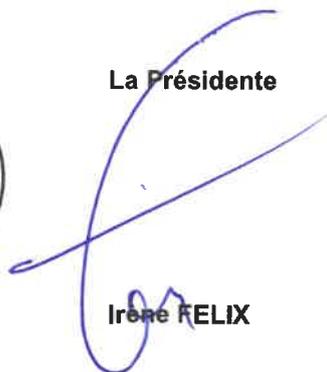
Secrétaire de séance



**Marc STOQUERT
Membre du Bureau**



La Présidente



Irène FELIX